

## Décision relative à l'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

---

*Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,*

*Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,*

*Vu la demande de reclassement administratif, conformément à l'arrêté du 21 octobre 2015, du produit phytopharmaceutique **DEVIN***

*de la société* BASF FRANCE SAS  
*enregistrée sous le* n°2017-3478

L'autorisation de mise sur le marché n°9800085 du produit phytopharmaceutique désigné ci-après **est retirée** en France dans les conditions précisées dans la présente décision.

Le produit DEVIN devient second nom commercial du produit de référence STRATOS ULTRA.

## Informations générales sur le produit

<b>Nom du produit</b>	DEVIN
<b>Type de produit</b>	Deuxième gamme
<b>Titulaire</b>	BASF FRANCE SAS Division Agro, 21 chemin de la Sauvegarde, 69134 ECULLY CEDEX, France
<b>Formulation</b>	Concentré émulsionnable (EC)
Contenant	100 g/L - cycloxydime
<b>Numéro d'intrant</b>	9800085
<b>Numéro d'AMM</b>	9800085
<b>Fonction</b>	Herbicide
<b>Gamme d'usages</b>	Professionnel

## Conditions générales de retrait

Date limite pour la vente et la distribution	Jusqu'à l'écoulement des stocks dont l'étiquetage du produit fait mention du numéro d'AMM : n° 9800085
Date limite pour le stockage et l'utilisation des stocks existants	Jusqu'à l'écoulement des stocks dont l'étiquetage du produit fait mention du numéro d'AMM : n° 9800085

A Maisons-Alfort, le

16 JAN. 2018

**Françoise WEBER**  
Directrice générale déléguée  
en charge du pôle produits réglementés  
Agence nationale de sécurité sanitaire de  
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)